

la CGT vous informe

Fédérations Syndicales des Cheminots
CGT – CFDT – FO – CFTC – SUD-Rail – UNSA – CFE-CGC

Paris le, 26 mars 2008

Monsieur Pierre IZARD
Directeur Délégué Infrastructure
34 rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS CEDEX 14

OBJET : Demande d'audience

Monsieur le Directeur,

Lors de la CPCVA du 13 mars 2008, les représentants des Fédérations CGT – CFDT – FO – CFTC – SUD-Rail - UNSA – CFE-CGC vous ont formulé au travers d'une déclaration unitaire un certain nombre d'exigences portant notamment sur :

- *Le gel de toutes les discussions et restructurations engagées régionalement et localement dans le cadre de la mise en œuvre des SPRC tant que les négociations n'auront pas été menées à leur terme.*
- *L'arrêt et la non généralisation de la NRT.*
- *La négociation et présentation du projet Infra Rail au CCE et au CA.*
- *Des embauches supplémentaires et immédiates dans les établissements Equipement afin de pallier au manque d'effectifs constatés sur les chantiers et à l'augmentation du travail de nuit et de week-end et permettre de réaliser ces travaux dans de bonnes conditions de sécurité, de vie et de travail, d'organisation et de respect de la réglementation du travail.*
- *Le retrait de toutes sanctions et mesures disciplinaires prises à l'encontre de cheminots ayant refusé des détachements d'office. L'appel au volontariat devant rester la règle pour les détachements.*
- *Des mesures permettant l'amélioration de la sécurité des conditions de travail et d'hébergement.*
- *Des mesures conduisant à l'amélioration du déroulement de carrière et paiement des qualifications.*
- *Par ailleurs, l'ensemble des organisations syndicales si elles sont favorables à une augmentation de la prime de travail pour l'ensemble des cheminots de l'Equipement, refusent la suppression annoncée du régime particulier des brigades Voie et des accords locaux.*
- *EALE : Il est important pour les O.S. de voir pérenniser le GT EALE. En effet, il est prématuré de clore ce Groupe de Travail alors que les problèmes de formation, de passerelles, de déroulement de carrière et d'astreinte demeurent. Nous demandons la réouverture de ce GT.*

Les réponses apportées par les représentants de la Direction lors de cette CPCVA, n'ont pas répondu aux exigences formulées par les organisations syndicales.

Face à cette situation, les Fédérations CGT – CFDT – FO – CFTC – SUD-Rail – UNSA – CFE-CGC sollicitent une demande d'audience dans les plus brefs délais et sont disponibles à tout moment pour engager de réelles négociations sur les revendications exprimées par les cheminots de l'Equipement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

CGT
Robert LEROY
SUD-Rail
Fabienne TREUILLARD

CFDT
Philippe PARISOT
UNSA
Max DELATOUR-D'Auvergne

FO
José GARCIA

CFTC
Yves PETRUZZI
CFE-CGC
Christian DEVOS

FEDERATIONS SYNDICALES DES CHEMINOTS

CGT – CFDT – FO – CFTC – CFE-CGC – UNSA – SUD.Rail - FGAAC

Paris, le 26 mars 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre de l'Ecologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables
Hôtel de Roquelaure 246 boulevard Saint-Germain
75700 PARIS

Objet : Projet de généralisation de la nouvelle réglementation NRT

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous tenons à vous alerter de la dangerosité qui ressort de la décision de vos services, prise le 1^{er} février 2008, de vouloir généraliser la Nouvelle Réglementation Travaux.

Nous vous rappelons qu'une expérimentation sur la région de Rennes a eu lieu suite à votre demande et fait l'objet d'un arrêté du 27 juillet 2006 (non abrogé à ce jour).

La dangerosité est fondée par :

- Le caractère GAME qualifié de fragile de l'avis de l'EPSF, datant du 19 octobre 2007.
- Les remontées des cheminots tous collèges confondus et de l'ensemble des organisations syndicales lors des comités de suivi régionaux et nationaux de l'expérimentation non prises en compte à ce jour.
- Les nombreuses évolutions et restructurations en cours fragilisent les organisations et la sécurité. L'application de nouvelles procédures ne ferait qu'aggraver le phénomène.

Nous demandons dans l'immédiat et d'une manière très claire, de surseoir à la mise en œuvre en l'état de la Nouvelle Réglementation Travaux, au regard des éléments cités ci-dessus.

Passer en force aura des conséquences non négligeables pour la sécurité des circulations et du personnel.

Nous profitons de ce courrier, pour vous interpellé sur le fait que les missions fixées pour l'expérimentation dans une lettre du 16 janvier 2006, de la part du Directeur Général de la Mer et des Transports, n'ont pas été tenues intégralement.

Pour conclure, nous demandons que pour tous nouveaux textes, une nouvelle négociation ait lieu :

- ✓ Avec l'EPSF pour tout ce qui est relatif à la sécurité des circulations, comme prévu à l'article 4 du décret du 19 octobre 2006.
- ✓ En CNMHS pour tout ce qui touche à la sécurité du personnel, comme le précise le décret du 15 janvier 1960.

Nous ne laisserons pas remettre en cause nos conditions de travail et la sécurité.

Nous attendons une réponse précise de votre part, avant tout contact avec la Direction de l'entreprise sur ce sujet là.

Nous rappelons parallèlement que la restitution de votre décision aurait dû, pour le moins, se faire par le biais d'une réunion du comité de suivi piloté par l'EPSF et ce, dans la suite logique du processus de discussions engagé avec l'ensemble des organisations syndicales depuis le début de l'expérimentation citée.

Nous vous rappelons que le rapport final du comité de suivi national préconise une intégration des « bonnes méthodes » avérées sur le terrain dans la réglementation actuelle (S9).

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour la CGT Robert LEROY	Pour la CFDT Philippe PARISOT	Pour FO Claudio SERENELLI	Pour la CFTC Yves PETRUZZI
Pour la CFE-CGC Christian DEVOS	Pour l'UNSA Max DELATOUR-D'Auvergne	Pour SUD-Rail Fabienne TREUILLARD	Pour la FGAAC Jean-François MAILLE

